

bfo-Journal
4.2018

bauforschungonline.ch

Preserving a Shared Heritage. Challenges,
Potential and Limits

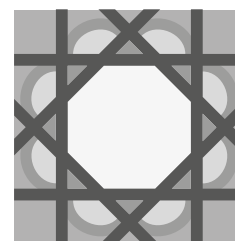
**Le patrimoine bâti entre le marteau de la
croissance et l'enclume du basculement du
monde**

Commentaire critique par Leïla el-Wakil

Recommended Citation: Leïla el-Wakil, "Le patrimoine bâti entre le marteau de la croissance et l'enclume du basculement du monde", in: *bfo-Journal* 4.2018, pp. 21–27.
Stable URL: <http://bauforschungonline.ch/sites/default/files/publikationen/el-Wakil.pdf>

Le patrimoine bâti entre le marteau de la croissance et l'enclume du basculement du monde

Commentaire critique par Leïla el-Wakil
Genève



bfo-Journal
4.2018

bauforschungonline.ch

Sur une planète finie, étranglée par la financiarisation, mais dont les ressources s'épuisent, quelle place donner au patrimoine bâti ? Petit pays chéri des dieux, assis sur sa légendaire réputation de paysage alpestre et de *Heidiland*, la Suisse n'échappe pas aux convoitises qui se sont globalisées. Elle s'en ressent d'autant plus que son territoire est petit et, plus visiblement que d'autres, sujet à l'encombrement. Conscients de ce problème, les Jeunes Verts suisses ont déposé l'initiative *Stop mitage*, sur laquelle nous allons voter le 10 février 2019, dont les slogans-clefs dénoncent notamment « la croissance incontrôlée du béton » (soit bétonnage) et plaident en faveur de la protection des paysages et de la préservation des terres agricoles. L'Office fédéral de la Culture de son côté, en la personne du président de la Confédération, Alain Berset, a pris l'initiative de la très intéressante *Déclaration de Davos, Vers une culture du bâti de qualité pour l'Europe*, ratifiée par les ministres européens de la culture au début de l'année 2018 et les instances internationales de protection du patrimoine que sont notamment l'UNESCO, ICOMOS, l'ICCROM, le Conseil de l'Europe. Cette déclaration pointe l'importance de la conservation de la qualité de l'environnement bâti, qui se délite partout en Europe, et « se manifeste par une banalisation du bâti, une absence de valeurs en matière de conception, un manque d'intérêt pour la durabilité, un étalement urbain anonyme, une utilisation irresponsable du sol, une détérioration du tissu historique et un déclin des identités et des traditions régionales »¹. Dans les deux cas on comprend que la question de la protection du patrimoine est replacée dans un débat plus large qui est celui de l'aménagement du territoire. Car nombreuses sont les questions soulevées aujourd'hui, en Suisse et ailleurs, au vu de la multiplication exponentielle des constructions et infrastructures nouvelles : quelle pesée d'intérêts entre conservation du patrimoine et développement, selon l'idiome consacré ? Jusqu'où élargir la notion de patrimoine *hic et nunc*, alors que se joue, non seulement l'avenir de nos villes historiques et de nos paysages, mais aussi parallèlement celui de notre planète, mise en danger par des décennies de développement [sic], densification, en d'autres mots exploitation exagérée et parfois sauvage des territoires et des ressources naturelles ?

¹ Déclaration de Davos, p. 3, https://davosdeclaration2018.ch/media/Brochure_Declaration-de-Davos-2018_WEB_2.pdf, consulté le 10 novembre 2018.

Patrimonialisation : bref rappel

La notion de patrimoine, telle qu'établie par le monde occidental, repose sur un postulat de départ qui affirme que sa conservation est une nécessité

vitale pour l'humanité. Tous les textes fondateurs en matière de conservation du patrimoine tablent sur le fait que la sauvegarde du passé est nécessaire à la construction de l'avenir, que l'identité s'érige sur l'héritage, que le legs des générations d'hier nourrit celles de demain. Que la notion de patrimoine ait surgi, selon les auteurs, dans la Rome de Léon X (1513-1521)², au lendemain des troubles iconoclastes liés au protestantisme ou lors des insurrections de la Révolution française, elle est véritablement portée sur les fonts baptismaux suite à des destructions brutales, massives et traumatisantes.

Si le XIXe siècle a été le grand siècle du réveil des sensibilités à l'égard du patrimoine monumental, le XXe siècle semble avoir été celui de la patrimonialisation à tout crin : aux sociétés savantes d'antiquaires et d'érudits succèdent des associations dont la raison sociale est la protection du patrimoine. En Suisse, à l'aube du XXe siècle se constitue la Ligue pour la Beauté à l'instigation de l'artiste peintre Marguerite Burnat-Provins, devenue en 1905 le Heimatschutz avec ses sections cantonales³, association toujours active à l'échelon national et aujourd'hui connue sous le nom de Patrimoine Suisse dans les cantons romands.

Au plan international les plus significatives institutions qui naissent au lendemain des ravages de la Seconde Guerre mondiale, comme l'UNESCO (1945) et l'ICCROM (1956)⁴ ont pour mission d'encadrer les multiples et parfois gigantesques opérations de reconstruction entraînées par les catastrophiques démolitions causées par les bombardements de centres historiques comme Dresde ou Varsovie. L'ICOMOS⁵, créé en 1965, après l'adoption de la Charte de Venise⁶, se fixe comme première tâche de promouvoir la doctrine et les techniques de la conservation. L'année 1972 voit surgir la Convention du Patrimoine mondial, qui place au niveau global un nouvel inventaire des Merveilles du monde en réunissant les notions de protection de la nature et de préservation des biens culturels. Généré par le sauvetage des monuments de Haute-Egypte, suite à la création du barrage d'Abu Simbel (1964), cette catégorie universelle connaît un engouement inattendu, devient une sorte de label dont l'obtention provoque un appel d'air touristique, à la fois recherché et dangereux pour la préservation-même des éléments exceptionnels identifiés.

Si le nombre croissant d'institutions, d'associations, de dispositifs et de formations traduit durant le XXe siècle le regain d'intérêt pour différentes formes de patrimoines, les injonctions qui en émanent ne sont encore dans la plupart des cas que prescriptives. A la différence d'une jurisprudence, la doctrine en matière de conservation du patrimoine n'est qu'un arsenal de codes de bonne conduite auquel nul n'est obligé de se plier, à moins que des mesures légales contraignantes ne soient prises subséquentement. Or, quelle que soit la valeur des objets et sites patrimonialisés, l'ère globale du monde et la financiarisation qui l'accompagne, ne font trop souvent que peu de cas de prescriptions qui enjoignent à préserver et restaurer des biens culturels, aussi emblématiques soient-ils au niveau local, régional, national ou global. Sauf si des mesures strictes de protection, telles que classements ou inscriptions à l'inventaire, aboutissent au terme de procédures souvent longues et compliquées, qui nécessitent le bon vouloir des états, régions, communes ou municipalités concernées.

² Leïla el-Wakil, « Antique versus moderne au début du XVIe siècle à Rome : la lettre à Léon X », ds. El-Wakil L., Pallini S., Umstätter-Mamedova L., *Etudes transversales. Mélanges en l'honneur de Pierre Vaisse*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2005, pp. 47-58.

³ Diana Le Dihn, *Le Heimatschutz, une ligue pour la beauté. Esthétique et conscience culturelle au début du siècle en Suisse*, Histoire et société contemporaines, Lausanne, 1992.

⁴ ICCROM, acronyme pour Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels, né de l'urgence de reconstruire des biens culturels détruits. Ce réseau international d'experts se rallie autour de l'enseignement des pratiques de restauration du patrimoine.

⁵ ICOMOS, acronyme pour Conseil international des monuments et des sites.

⁶ *Charte internationale sur la Conservation et la Restauration des Monuments et des Sites* (Charte de Venise 1964).

Mais on comprend aussi qu'un pouvoir immobilier occulte, qui, en Suisse comme ailleurs, se cache derrière les politiciens, a trop souvent raison de justes décisions à l'égard du patrimoine⁷!

La sacro-sainte pesée d'intérêts

« Peut-être faut-il rappeler que dans toute société le patrimoine se reconnaît au fait que sa perte constitue un sacrifice et que sa conservation suppose des sacrifices »⁸. La petite phrase la plus célèbre de l'article de Jean-Pierre Babelon et André Chastel, « La notion de patrimoine », publié dans la Revue de l'Art (1980) pose entre les lignes la question de la pesée d'intérêts. Défendre la cause du patrimoine bâti ou naturel, dont la perte pourrait être ressentie comme une privation, est une démarche idéale qui implique qu'une société soit à même de se rallier autour de prérequis culturels communs. Cependant l'époque actuelle, traversée de courants contraires, rend plus simple de s'entendre sur le nouveau Veau d'or qu'est l'argent que sur les valeurs mémorielle, historique, esthétique, artistique, environnementale, etc. qui qualifient le patrimoine. Ce sont la plupart du temps les autorités qui sont amenées à trancher le crucial dilemme entre développement et conservation. Et l'on taxe encore (mais jusqu'à quand ?) les conservateurs de passéistes, tandis qu'ils sont certainement les nouveaux prophètes du basculement du monde.

Dans une fuite en avant pré-apocalyptique, l'adage « Quand le bâtiment va, tout va » ne s'est jamais aussi bien porté. A la faveur de taux hypothécaires très bas, et à cause du faible revenu dégagé par des intérêts bancaires en berne, les (ex-)régies d'état, comme les CFF, caisses d'assurances et de pensions, investisseurs, et autres, s'en donnent à cœur joie. Opportunité fait loi : partout poussent des logements, des infrastructures, des bureaux... Dans ce contexte les plateaux de la balance qui soupèsent les intérêts penchent plus souvent qu'à leur tour en faveur du développement. Il n'est pas un jour qu'on n'apprenne dans les médias ou par les réseaux sociaux la disparition d'éléments patrimoniaux, chers aux habitants d'un quartier ou d'une ville. Défendue becs et ongles par *Le Collectif de défense de la Maison Mauresque et de son parc-jardin*, l'emblématique maison mauresque de Pessac⁹ fut finalement détruite pour faire place à un projet immobilier. Malgré la forte mobilisation du Dr Albert Montané et les arguments avancés, rien n'y fit.

De tels exemples sont actuellement légion dans tous les pays du monde et a fortiori en Suisse, pays stable et attractif pour les investisseurs. Face à l'envol du prix du m², le patrimoine bâti et paysager sont d'encombrants témoins d'un autre âge. Leur élimination libère de lucratifs terrains redevenus « vierges ». Frappés de cécité et d'amnésie face à l'héritage historique, les acteurs de la promotion immobilière néo-libérale soutiennent une croissance de plus en plus contestable, mais que les affairistes continuent d'appeler de leurs vœux. Par là-même ils scient, parfois même sans s'en rendre compte, les branches sur lesquelles ils sont assis : beauté des paysages urbains ou naturels, charme de sites d'exception, cohérence des implantations (sub)urbaines, aménité « du tissu historique [...] des

⁷ Un récent scandale touchant l'un des Conseillers d'Etat genevois et largement relayé dans la presse fait état de la collusion entre pouvoir et milieux immobilier, ce qui pourrait bien n'être que la pointe d'un iceberg : <https://www.letemps.ch/suisse/amis-libanais-pierre-maudet-developpent-un-projet-immobilier-proximite-lae-roport>, consulté le 1 décembre 2018 ; <https://www.lematin.ch/suisse/pierre-maudet-projet-immobilier-jeu/story/14889213>, consulté le 1 décembre 2018.

⁸ Jean-Pierre Babelon, André Chastel, *La notion de patrimoine*, Paris, Liana Levi, 1994, p. 101.

⁹ <https://www.sudouest.fr/2017/07/07/video-pessac-la-villa-mauresque-demolie-ce-vendredi-matin-3598112-3034.php>, consulté le 1 décembre 2018 ; <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/girond/bordeaux/avantpres-c-est-fini-villa-mauresque-pessac-1293637.html>, consulté le 1 décembre 2018.

¹⁰ Déclaration de Davos.

identités et des traditions régionales »¹⁰. A propos de cette pesée d'intérêts à sens unique et préjudiciable au patrimoine que revendiquent les « gens » (et non pas les spécialistes), il y a vraiment lieu de se questionner à l'heure actuelle.

¹¹ Jean-Pierre Babelon, André Chastel, *La notion de patrimoine*, Paris, Liana Levi, 1994, p. 91.

Un schisme dans le champ du patrimoine

Une autre pesée d'intérêts, larvée, plus pernicieuse et plus difficile à établir et à contrer, s'exerce aussi au sein même des acteurs du champ patrimonial bâti. Depuis une trentaine d'années la défense du patrimoine a ses ennemis intérieurs. Ceci est imputable aux dérives issues de la plus récente des ONG significatives en matière de préservation du patrimoine, Docomomo créée en 1988 à l'instigation de deux architectes néerlandais, Wessel de Jonge et Hubert Jan Henket, pour la documentation, la valorisation et la protection de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages du XXe siècle. Cette dernière-née marque clairement la mainmise du lobby des architectes sur le patrimoine et leur volonté de valoriser le béton considéré jusque-là comme la cause de tous les dégâts occasionnés au patrimoine historique. Babelon et Chastel n'affirment-ils pas au début des années 1980 : « En moins d'un demi-siècle la masse de la bâtisse française a doublé ; le fonds de pierre et de brique est cerné, souvent noyé, toujours « déclassé » par le béton »¹¹. La portée du clivage entre adeptes de l'architecture ancienne (archéologues, historiens, historiens de l'art, etc.) d'une part et adeptes de l'architecture moderne (architectes, ingénieurs, etc.) entraîné par l'effet Docomomo n'a été qu'injustement mesurée à ce jour.

Suite à ce hold-up, les « Docomomophiles », priorisant l'architecture du XXe siècle, entreprennent leur propre croisade patrimoniale, divisant le champ du patrimoine bâti pour valoriser d'abord celui de l'architecture moderne et contemporaine. Des formations spécialisées consacrent la scission entre « patrimoine moderne et contemporain » d'un côté et « tout le patrimoine bâti » de l'autre. L'exemple genevois est symptomatique à cet égard. Le Département d'histoire de l'art de l'Université de Genève met en place un Diplôme d'Études spécialisées supérieures en Conservation du patrimoine et Muséologie, tandis que l'Institut d'architecture de l'Université (IAUG), invente peu après son Diplôme d'Études approfondies en Conservation du patrimoine moderne et contemporain. La concurrence entre les deux formations se résout par une équation simpliste qui accentue le schisme : à peu d'exceptions près, les « lettrés » se forment en Lettres, les architectes à l'IAUG.

Tandis que la devise de la première Année Européenne du Patrimoine (1975), lancée par le Conseil de l'Europe, clamait « Un avenir pour notre Passé », ce qui traduisait parfaitement un intérêt pour l'architecture et les biens culturels hérités d'autrefois, forte de son expertise toute nouvelle en matière de patrimoine contemporain, la nouvelle intelligensia du patrimoine impose sans discussion le motto « Construire le patrimoine de demain », un slogan qu'on imagine né du narcissisme d'un cerveau limbique. Faire-valoir les réalisations de notre époque au titre de « patri-

moine de demain », est une supercherie. Cela revient à les soustraire au jugement des générations futures. Cette présomptueuse dérive s'appuie sur une évidente contradiction interne : nul n'est raisonnablement à même de prédire aujourd'hui ce qui fera patrimoine demain. En toute logique et en s'appuyant sur la définition établie ici d'entrée de jeu, le choix du patrimoine de demain incombe aux générations à venir. Dans les faits, le maniement perfide de ce slogan suffit parfois pour légitimer le sacrifice du patrimoine d'aujourd'hui. On comprend donc que, sans se questionner un instant sur l'absence de limpidité déontologique de leur démarche, les adeptes de l'architecture contemporaine ont fait main basse sur la notion de patrimoine en la détournant complètement de son acception originelle. Comment combler maintenant le fossé qui s'est ouvert entre le patrimoine bâti des uns et le patrimoine bâti des autres ?

Quel patrimoine pour l'après basculement du monde ?

Rester fixé sur la seule préservation du patrimoine bâti ne fait plus beaucoup de sens aujourd'hui, au rythme où se modifie notre cadre de vie et à la cadence de marche forcée où évolue notre planète. Qui ne s'est appitoyé sur les misérables conditions de survie, dans un environnement absolument dégradé, d'un patrimoine, de quelque époque qu'il soit, pourtant tout ce qu'il y a de plus restauré dans les règles de l'art ?

Dans la Convention pour le patrimoine mondial de 1972, l'UNESCO envisage déjà, avant d'inventer la catégorie du patrimoine immatériel, de prendre en compte diverses sortes de biens patrimoniaux, tels que biens immobiliers, sites naturels ou paysages culturels. Cantonné dans le registre muséal des valeurs exceptionnelles, le principe qui concilie la conservation des sites culturels et celle des sites naturels [...] vise à protéger « les lieux, les paysages et les sites historiques les plus extraordinaires pour le présent et l'avenir de toute l'humanité »¹². L'Unescoïsation du monde a ses détracteurs et nous ne savons plus très bien si notre planète a encore un avenir devant elle. Toutefois cet élargissement du champ patrimonial anticipe une vision de conservation holistique, non pas seulement « de la cathédrale à la petite cuillère »¹³, comme l'avait si bien décrit Natalie Heinich, mais du chalet aux abeilles en passant par les anciennes friches industrielles, surprenants réservoirs de biodiversité dans les villes...

Les travaux du Club de Rome et la première prise de conscience écologiste proclamée dans les années 1970 ont coïncidé avec une large prise de conscience en faveur du patrimoine bâti et naturel. Les circonstances liées au néo-libéralisme agressif des années 1980-2010 ont mis sous le tapis l'ensemble des problèmes cruciaux qui avaient été soulevés dans le rapport Meadows¹⁴, intitulé en français *Halte à la croissance !* Partout à travers le monde, les Verts se sont enlisés dans de glauques méandres, pris dans les filets des droites ultra-libérales. L'alarme est tirée maintenant par la jeune génération qui a à se débattre avec la gestion de l'héritage forgé par l'irresponsabilité de ses aînés, un héritage impossible à répudier. En ce sens l'initiative Stop mitage des Jeunes Verts Suisses nous rappelle que bétonnage rime encore pour le commun des citoyens (et, sauf exception,

¹² *La Convention du patrimoine mondial*, <https://whc.unesco.org/fr/convention/>, consulté le 1 décembre 2018.

¹³ Nathalie Heinich, *La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*, Maison des Sciences de l'Homme, coll. « Ethnologie de la France », 2009.

¹⁴ Donella Meadows, Jorgen Randers, Dennis Meadows (2002), *Limits to Growth, traduit par Halte à la croissance? Le club de Rome présenté par Janne Delaunay. Rapport Meadows*. Ed. Fayard, Ecologie, 1972.

pour beaucoup d'initiés) avec dégradation de l'environnement, ce que la Déclaration de Davos nomme sous les termes de « banalisation du bâti », « absence de valeurs en matière de conception », « manque d'intérêt pour la durabilité », « étalement urbain anonyme », « utilisation irresponsable du sol ».

Pour passer à la vitesse supérieure de la conservation des patrimoines immobilier, naturel, environnemental et vivant, il importerait à présent de rétro-pédaler ou, à tout le moins, de stopper tout ce qui, sous couvert de développement, implique encore des destructions, des abattages, des nettoyages, des éradications. Ce n'est pas dans ce sens que souffle le vent si l'on songe aux dispositifs de densification mis en place un peu partout sous le vocable de Grand je ne sais quoi ou de Grand n'importe quoi : dans une attitude de suivisme très provinciale Genève a emboîté le pas au Grand Paris en ahanant une vision complètement dépassée d'un Grand Genève. Adopté en 2013, le Plan directeur cantonal 2030, table sur une densification correspondant à la venue de quelques 100.000 personnes supplémentaires, ce que les statistiques sont du reste en train d'infirmier. Ce plan directeur est un plan destructeur. Le patrimoine, la nature, les sites, la biodiversité passent à la trappe, le territoire est gaspillé, tandis que s'augmente le scandaleux parc immobilier de locaux vides qui cherchent preneur. Toutes choses qui vont diamétralement à l'encontre de la Déclaration de Davos.

Nouveaux vecteurs des prises de conscience populaires, les pages des réseaux sociaux sont le meilleur reflet du bon sens des "gens" qui se voient dépossédés de leur cadre de vie et de leur patrimoine, au sens très large qu'il doit recouvrir aujourd'hui. Innombrables sont les pages de doléances de mouvements¹⁵ et de mobilisations en faveur de patrimoines qui représentent des lieux d'avenir et de véritable renaissance, pour sortir des impasses où nous ont conduits et nous conduisent encore les affairistes de la (post ?-) modernité ultra-libérale. Les pages et liens internet relatifs à feu la Maison Mauresque de Pessac, finalement rasée par Nexity pour y construire des immeubles, résumant toute la misère et l'injustice d'une fin de civilisation, perdue entre le marteau de la croissance et l'enclume de basculement du monde, comme les lignes qui suivent le font entendre : « Nous sommes un collectif de citoyens et d'associations réunis pour préserver de la destruction la Maison Mauresque de Pessac et son parc-jardin, qui pour nous sont comme un bijou dans son écrin de verdure, derniers rescapés du Domaine du Château de Saige Fort-Manoir, témoignage de ce qu'était encore Pessac quand Claude Saint-Orens la nommait "la perle des banlieues", oasis au milieu de la cité HLM avec ses 8 tours de 18 étages, ses barres d'immeubles, ses parkings, le bruit et la fureur de la circulation automobile et des embouteillages d'un grand rond-point et de ses avenues, de la rocade avec la bretelle de la route d'Arcachon et du pays Basque, un poumon au milieu de la pollution ! [...] Elle est vraiment exceptionnelle dans ce quartier d'habitat social, une fleur au milieu du béton, et les habitants y sont très très attachés »¹⁶.

L'urgence dans laquelle nous nous trouvons à présent pour sauver nos conditions de vie sur une planète finie impose de redire de manière définitive *Halte à la croissance* en protégeant sans discrimination tous les ty-

¹⁵ La page Facebook *Contre l'enlaidissement de Genève a été créée* il y a un peu plus de deux ans pour dénoncer les atteintes portées au patrimoine bâti et paysager ainsi qu'à la biodiversité du Canton, <https://www.facebook.com/contrelenlaidissement/>, consulté le 12 décembre 2018.

¹⁶ <http://www.sppef.fr/2017/06/16/la-maison-mauresque-de-pessac-gironde-une-fleur-au-milieu-du-beton-pour-combien-de-temps/>, consulté le 1 décembre 2018.

pes de patrimoines bâtis, culturels, artistiques, naturels, dont nous avons hérités. Et particulièrement ceux que les populations reconnaissent comme des “ fleurs au milieu du béton ”».

Leïla el-Wakil bénéficie d’une double formation en histoire de l’art et en architecture. Diplômée en 1979 de l’Ecole d’architecture de l’Université de Genève, elle soutient son doctorat ès Lettres en histoire de l’art en 1986. Cette double formation permet à Leïla el-Wakil de développer ses réflexions et compétences scientifiques sur les questions et enjeux d’histoire de l’architecture, des arts appliqués, du patrimoine et de la mise en valeur architecturale et culturelle via le tourisme. Successivement assistante, maître-assistante, chargée de cours, maître d’enseignement, elle termine sa carrière académique en tant que professeure associée au sein de l’Unité d’histoire de l’art de l’Université de Genève. Leïla el-Wakil a développé ses activités de recherche et d’expertise autour du patrimoine genevois, du patrimoine suisse et du patrimoine international. Ses compétences lui ont permis d’obtenir des prix et récompenses et une reconnaissance locale et internationale. Ses ouvrages et nombreux articles ont été publiés dans des revues scientifiques. Parallèlement à sa carrière universitaire, Leïla el-Wakil s’est impliquée dans la vie culturelle associative de la Cité et de la Suisse, faisant partie de nombreux comités de sociétés savantes et de protection du patrimoine. Elle effectue actuellement ses recherches en Suisse, en Europe et en Egypte. Elle a élargi depuis plusieurs années son action au patrimoine égyptien et du Sud de la Méditerranée et a travaillé conjointement avec l’UNESCO dans le cadre de projets de sauvegarde du patrimoine bâti. Pro Helvetia a choisi Leïla el-Wakil pour être la curatrice du Salon Suisse de la Biennale de Venise 2016.